



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE :

**OCCUPATION D'UN ESPACE PUBLIC EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE
REPOUNDANT AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Autorité gestionnaire accordant l'autorisation : MAIRIE DE LA JONCHERE

Contexte : La Commune de la JONCHERE a reçu une demande d'occupation du domaine public enregistrée comme manifestation d'intérêt spontanée. Conformément aux articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la Commune de la JONCHERE procède à une publicité afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Mode de passation : procédure de sélection en application de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet : Mise à disposition du domaine public en vue de la réalisation d'une activité économique permettant de répondre aux enjeux de transition énergétique.

Lieu d'exécution : Terrain de pétanque – Rue du Calvaire- 85540 LA JONCHERE.

Caractéristiques principales : 3 157m² pour une puissance de 100 kWc maximum par site.

Forme juridique de l'occupation: Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Durée de l'occupation/exploitation : Durée de 30 années à compter de la mise en service de l'équipement.

Conditions d'occupation : Investissements à la charge de l'occupant.

Contenu de la proposition :

- Note de présentation de l'opérateur (références et capacités professionnelles, techniques et financières),
- Dossier de présentation du projet envisagé (caractéristiques techniques et financières),
- Modèle de convention d'occupation temporaire du domaine public.

Critères de sélection :

- Performances en matière de transition énergétique (50%),
- Qualité de la proposition (40%),
- Coût global de la proposition (10%).

Contact et demandes de renseignements : M BOUILLAUD Marc- 02 51 30 84 07

Adresse à laquelle l'offre de manifestation d'intérêt concurrente doit être envoyée ou déposée : MAIRIE DE LA JONCHERE- 2 Rue du Marchais- 85540 LA JONCHERE avec la mention « Manifestation d'intérêt concurrente et objet ».

Date limite de réception des propositions : Lundi 17 Janvier 2022- 12h.

Le présent avis de publicité fait objet d'un affichage en Mairie de la JONCHERE et d'une publication sur le site internet de la collectivité.